

## RÈGLEMENT DU GRAND PRIX D'AMIENS 2025

### ARTICLE 1 : Organisation.

L'échiquier Amiénois organise en collaboration avec le comité départemental du jeu d'échecs de la Somme (CDJE Somme) un tournoi le dimanche 11 mai 2025. Cette compétition est ouverte à tous les joueurs, quelle que soit leur catégorie d'âge, à condition qu'ils possèdent une licence de la FFE (A ou B) valide pour l'année en cours. Elle est homologuée par la Fédération Française des Echecs sous le numéro 67340 et compte pour le classement FIDE rapide.

### ARTICLE 2 : Appariements et règles du jeu

Le tournoi se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme PAPI 3.3.8) se font au système suisse intégral. Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Donc L'annexe A et son article A4 de l'annexe relative au jeu rapide s'appliquent pour toute la durée de la manifestation. Le deuxième coup illégal achevé entraîne la perte de la partie, si l'adversaire le fait constater par l'arbitre ou si l'arbitre intervient directement (sauf si l'adversaire ne peut mater légalement), conformément à l'article A4<sup>2</sup> des règles de compétition définies par la FIDE.

### ARTICLE 3 : Cadence

Chaque joueur dispose de 10 minutes (+5 secondes par coup) de réflexion pour jouer sa partie. La directive III ne s'applique donc pas compte tenu de l'utilisation de cette cadence Fisher

### ARTICLE 4 : Inscriptions

Les droits d'inscription sont de 12 euros pour les adultes et de 6 euros pour les jeunes et étudiants. Seuls les joueurs ayant fait contrôler leur présence avant 9h50 et réglé les droits d'inscriptions seront appariés à la première ronde. La 1<sup>ère</sup> ronde du tournoi débute à 10h00. Tous les joueurs arrivant après 10h seront appariés pour la 2<sup>e</sup> ronde.

### ARTICLE 5 : Classement, départages et prix.

Le classement général final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo utilisés sont dans l'ordre le Buchholz, le cumulatif et la performance. Si plusieurs joueurs demeurent ex-æquo après l'application des trois départages, ils seront classés selon l'ordre croissant de leur Elo rapide.

Les récompenses consistent en prix en argent. Les prix en argent seront les suivants : 300€ au premier du classement général ; 200€ au deuxième du classement général; 140€ au troisième du classement général, 80€ au quatrième du classement général; 60€ à la première féminine; 60€ au premier jeunes des catégories U14-U16-U18-U20; 60€ au premier jeune des catégories U12-U10-U8. 40€ au premier joueur de l'Echiquier Amiénois. Ces prix ne sont pas cumulables.

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

### ARTICLE 6: Horaires.

Les neuf rondes se succéderont environ toutes les 35 minutes. La cérémonie de remise des prix est prévue 10 minutes après la fin de la dernière ronde.

### ARTICLE 7 : Forfait

Tout joueur non présent devant l'échiquier est forfait 5 minutes après que l'arbitre a donné le signal marquant le début de la ronde.

### ARTICLE 8 : Fin de partie.

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nulle) communique immédiatement le résultat de la partie en complétant la fiche d'appariement posée sur la table d'arbitrage. Les 2 joueurs rangent les pièces sur l'échiquier et éteignent la pendule

### ARTICLE 9: Comportement des joueurs.

Les téléphones mobiles et les montres connectées doivent être éteints. Tout son émis par lesdits appareils entrainera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif. Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les joueurs ayant terminé leurs parties ne doivent en aucun cas intervenir dans les parties restantes. Le non-respect de cette règle sera sanctionné. Seuls les joueurs et les arbitres sont autorisés à pénétrer dans l'espace de jeu. La salle de jeu est composée de la zone de jeu, la table de l'arbitre et la buvette.

Pendant le tournoi, les joueurs ne peuvent quitter la salle de jeu qu'avec l'autorisation de l'arbitre. Pendant une partie, le joueur au trait peut quitter la zone de jeu qu'avec l'autorisation de l'arbitre. Seul l'arbitre pourra autoriser l'accès à

la zone de jeu aux personnes n'étant ni joueur, ni arbitre. Les analyses de partie sont interdites dans la zone de jeu. Les joueurs se conformeront à la charte du joueur d'échecs. Tout comportement incorrect des joueurs dans la salle de jeu ou à l'extérieur pourra être sanctionné. Tout joueur faisant l'objet de deux avertissements de la part de l'arbitre sera exclu du tournoi.

Si l'arbitre a des soupçons de tricherie envers un joueur, celui-ci devra se conformer aux directives de l'arbitre. Tout joueur ayant une partie en cours et transgressant les règles sera sanctionné. Tout joueur ayant achevé sa partie ne se conformant pas aux règles régissant les spectateurs recevra un avertissement.

**ARTICLE 10 : Règles régissant les spectateurs**

a) Les spectateurs et les joueurs d'autres parties ne doivent ni parler ni intervenir d'aucune façon dans une partie. Si nécessaire, l'arbitre expulsera les contrevenants de la zone de jeu. Si quelqu'un observe une irrégularité, il peut uniquement en informer l'arbitre.

b) A moins d'y être autorisé par l'arbitre, il est interdit à quiconque d'utiliser un téléphone mobile ou tout type d'appareil de communication dans la salle de jeu ainsi que dans toutes zones contiguës désignées par l'arbitre.

**ARTICLE 11 : Arbitrage.**

L'arbitre principal du tournoi est Michel Miraut, arbitre fédéral Open 2, agréé FIDE.

**ARTICLE 12 : Engagement**

L'inscription au Grand Prix d'Amiens implique l'acceptation du présent règlement pour les participants et les spectateurs.

L'arbitre : M. MIRAUT

L'organisateur : M. GRATTON